



À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, le lundi 2 février 2026 à 19h30, sont présents la conseillère et les conseillers suivants :

Madame Marie-Eve Denicourt ainsi que messieurs Stéphane Vézina, Florent Raymond, Jean-François Berthiaume, Rémi Cusson et Michaël Roy, sous la présidence de monsieur Yves Barrette, maire.

Sont aussi présents : la greffière-trésorière adjointe, madame Yannick Gagnon, monsieur Jimmy Sharpe, lieutenant pompier du service de sécurité incendie, l'adjointe administrative, madame Jacinthe Boissé ainsi que trois (3) citoyens.

ORDRE DU JOUR :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1. Période de questions et retour sur la période des questions de la séance précédente

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 2.1. Adoption de l'ordre du jour
- 2.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026
- 2.3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 janvier 2026
- 2.4. Adoption des comptes et engagements de crédits
- 2.5. Rapport sur les plaintes
- 2.6. Radiation des comptes de taxes pour l'année 2026
- 2.7. Programmation TECQ 2024-2028
- 2.8. Acquisition de modules informatiques de PG Solutions

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 3.1. Service de sécurité incendie - Rapport
- 3.2. Entente de services de premiers répondants avec Santé Québec
- 3.3. Mandat d'exploration pour regroupement avec la Régie intermunicipale d'incendie Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville
- 3.4. Adoption du plan directeur du service de sécurité incendie

4. TRANSPORT

- 4.1. Échangeur Saint-Alexandre
- 4.2. Achat d'une camionnette pour les travaux publics

5. HYGIÈNE DU MILIEU

- 5.1. Avenant au mandat d'ingénierie pour la réalisation des plans et devis pour le nouveau réservoir d'eau potable
- 5.2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 26-432 modifiant le règlement 14-269 afin de prolonger le programme de subvention des toilettes à faible débit
- 5.3. Renouvellement de l'offre de service pour l'inspection des commerces ayant un piège à matières grasses
- 5.4. Octroi de contrat - Remplacement de l'automate à l'usine de traitement d'eau potable

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 6.1. Budget révisé 2026 de l'Office municipal d'habitation du Haut-Richelieu

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 7.1. Service de l'urbanisme - Rapport
- 7.2. Renouvellement d'adhésion aux Fleurons du Québec
- 7.3. Dates pour les ventes-débarras
- 7.4. Adoption du règlement de contrôle intérimaire 26-431

8. LOISIRS ET CULTURE

- 8.1. Service des loisirs, culture et communications - Dépôt du rapport
- 8.2. Grille salariale du camp de jour 2026
- 8.3. Grille tarifaire camp de jour 2026
- 8.4. Autorisation de passage pour les 1000 km du Grand défi Pierre Lavoie
- 8.5. Demande de commandite - Tournoi provincial novice/atome de Farnham

9. CORRESPONDANCE

- 10. AFFAIRES DIVERSES
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. RETOUR DES COMITÉS
- 13. CLÔTURE DE LA SÉANCE
 - 13.1. Levée de la séance

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire, monsieur Yves Barrette à 19h30.

Période de questions et retour sur la période des questions de la séance précédente

Conformément aux dispositions de la loi, le maire invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

Aucune question posée aux membres du conseil.

2. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

26-02-23

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Rémi Cusson et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour, tout en gardant le point affaires diverses ouvert avec les modifications suivantes :

- Ajout du point 5.4 Octroi de contrat - Remplacement de l'automate à l'usine de traitement d'eau potable
- Retrait du point 6.2 Convention d'aide financière avec la Société d'habitation du Québec

Adoptée à l'unanimité

26-02-24

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michaël Roy, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

26-02-25

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 janvier 2026

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 janvier 2026;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 février 2026 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

26-02-26

Adoption des comptes et engagements de crédits

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des chèques émis, des virements bancaires effectués par la Municipalité ainsi que la liste des comptes à payer pour le mois de janvier 2026 et s'en déclare satisfait;

ATTENDU QU'il y a lieu de les accepter et d'autoriser le paiement de ces derniers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu d'accepter la liste des comptes à payer ainsi que la liste des chèques émis et paiements bancaires pour un total de 267 722,87 \$ et l'autorisation est donnée au directeur général et greffier-trésorier de payer lesdits comptes.

Prélèvements automatiques	6168 à 6192	pour	73 791,08 \$
Chèques fournisseurs	85949 à 86007	pour	99 615,48 \$
Rémunération		pour	94 316,31 \$

Adoptée à l'unanimité

Rapport sur les plaintes

Le rapport des plaintes du mois de janvier 2026 contenant une (1) plainte est déposé devant le conseil.

26-02-27

Radiation des comptes de taxes pour l'année 2026

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu de radier les comptes de taxes appartenant à des personnes décédées ou inconnues pour les numéros de compte suivants :

RADIATION DES COMPTES DE TAXES 2026

MATRICULE MONTANT

3705 14 4627	106,11 \$
3606 62 1900	74,42 \$
3511 02 3371	32,17 \$
3411 11 5661	21,60 \$
3411 10 6746	23,52 \$
3311 05 0040	80,82 \$
3310 57 3245	41,76 \$
TOTAL :	380,40 \$

Adoptée à l'unanimité

26-02-28

Programmation TECQ 2024-2028

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a pris connaissance du Guide relatif aux modalités versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Florent Raymond et résolu :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

26-02-29

Acquisition de modules informatiques de PG Solutions

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'optimiser les services municipaux;

CONSIDÉRANT les avantages pour les citoyens et le personnel administratif de se doter d'outils numériques afin d'accélérer les demandes;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de nouveaux modules informatiques est prévu au budget municipal 2026;

CONSIDÉRANT QUE les nouveaux modules informatiques permettraient les fonctionnalités suivantes :

- Paiement des fournisseurs en ligne
- Réception du compte de taxes en ligne pour les citoyens
- Consultation des données immobilières en ligne des citoyens
- Demande de permis en ligne par les citoyens

Il est proposé par le conseiller Michaël Roy, appuyé par le conseiller Rémi Cusson et résolu :

D'acquérir les modules informatiques suivants de PG Solutions :

- Transphère - Payables aux fournisseurs
- Permis en ligne
- Comptes de taxes en ligne
- Portail de données immobilières

D'autoriser la dépense de 16 767 \$ liée à l'acquisition des modules informatiques de PG Solutions.

Adoptée à l'unanimité

3. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Service de sécurité incendie - Rapport

Dépôt du rapport du service de sécurité incendie du mois de janvier 2026 représentant les sorties suivantes :

- 3 appels incendies en entraides;
- 3 appels premiers répondants.

26-02-30

Entente de services de premiers répondants avec Santé Québec

CONSIDÉRANT le nouveau programme de premiers répondants qui a pour objectif de mobiliser et de soutenir les municipalités quant à leur rôle dans la chaîne d'intervention préhospitalière ainsi que d'assurer un déploiement efficace et agile des services;

CONSIDÉRANT QUE pour soutenir ces démarches, le programme prévoit un soutien financier récurrent pour les services de premiers répondants déployés sur le territoire québécois;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre déploie depuis quelques années un service de premiers répondants par son service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité déployant un service de premiers répondants doit signer une entente avec Santé Québec dans le cadre du nouveau programme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Alexandre a pris connaissance du projet d'entente ;

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Michaël Roy et résolu :

QUE le conseil municipal accepte les termes de l'entente de services de premiers répondants avec Santé Québec;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Marc-Antoine Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier, à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Alexandre.

Adoptée à l'unanimité

26-02-31

Mandat d'exploration pour regroupement avec la Régie intermunicipale d'incendie Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit assurer un service de sécurité incendie efficace et conforme aux exigences légales en vigueur;

CONSIDÉRANT les enjeux financiers, opérationnels et organisationnels liés à l'offre du service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT l'existence de la Régie intermunicipale d'incendie Mont-St-Grégoire et Ste-Brigide-d'Iberville, ci-après nommée RIM MSG & SBI, laquelle est actuellement en opération et offre un cadre structuré de gestion et de prestation des services incendie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite analyser l'opportunité et les conditions d'une éventuelle adhésion à la RIM MSG & SBI;

Il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu :

QUE le conseil municipal mandate le directeur général et greffier-trésorier, le directeur incendie et le maire afin d'étudier la possibilité pour la municipalité d'adhérer à la Régie intermunicipale d'incendie Mont-St-Grégoire et Ste-Brigide-d'Iberville (RIM MSG & SBI);

QUE cette étude porte notamment sur les modalités d'adhésion, la gouvernance de la régie, les impacts financiers et opérationnels, ainsi que les conséquences administratives, juridiques et organisationnelles, incluant les effets sur le personnel et le niveau de service à la population;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, le directeur incendie et le maire soit également autorisés à tenir des rencontres officielles avec les représentants de la RIM MSG & SBI, à échanger les informations pertinentes et à obtenir toute documentation nécessaire à la réalisation de ladite étude;

QUE les conclusions de cette étude, accompagnées de recommandations, soient soumises au conseil municipal pour décision ultérieure.

Adoptée à l'unanimité

26-02-32

Adoption du plan directeur du service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a mandaté le directeur du service de sécurité incendie afin de produire un plan directeur pour le service de sécurité incendie par la résolution 25-02-33;

CONSIDÉRANT QUE le directeur de sécurité incendie a fourni un document mentionné les estimés budgétaires à venir pour les dix prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE ledit document a été étudié et examiné par les membres du comité de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du plan directeur réalisé par le directeur de sécurité incendie;

Il est proposé par le conseiller Michaël Roy, appuyé par le conseiller Rémi Cusson et résolu d'adopter le *Plan directeur financier et prévisionnel 2026-2036 du service de sécurité incendie de Saint-Alexandre*.

Adoptée à l'unanimité

4. TRANSPORT

26-02-33

Échangeur Saint-Alexandre

CONSIDÉRANT les annonces faites par le BAPE en mars 2006 qui a situé l'échangeur sur un emplacement qui ne convient pas aux membres de la communauté alexandrine et que cette opposition a été maintes fois exprimées;

CONSIDÉRANT les démarches effectuées par la Municipalité de Saint-Alexandre depuis l'annonce de la terminaison de l'autoroute 35 pour obtenir un échangeur sur son territoire;

CONSIDÉRANT la volonté commune de la municipalité et du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) de situer l'échangeur dans l'axe de redressement de la route 227;

CONSIDÉRANT tous les arguments pour soutenir le choix de l'emplacement de l'échangeur soit la fluidité du trafic et sa lisibilité, les effets environnementaux, la sécurité routière, le développement socio-économique de la proximité de l'échangeur près de la zone urbaine et la protection du territoire agricole;

CONSIDÉRANT QUE le redressement de la route 227 éliminerait le double virage sur une distance de 1.2 kilomètres sur le chemin de la Grande-Ligne;

CONSIDÉRANT les bienfaits régionaux de l'échangeur Saint-Alexandre sur la circulation automobile;

CONSIDÉRANT le travail en concertation avec le MTMD;

CONSIDÉRANT le trafic actuel sur le chemin de la Grande-Ligne qui est dangereux pour les usagers de la route, ses résidents et ses agriculteurs et que plusieurs accidents ont eu lieu;

CONSIDÉRANT la réalité actuelle que l'autoroute 35 a coupé la municipalité en deux et que la communauté alexandrine n'a pas accès à l'autoroute sur son territoire;

CONSIDÉRANT la décision du gouvernement du Québec de placer le projet de l'échangeur dans la loi 66, *Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure*, qui priorise certains travaux au Plan québécois des infrastructures (PQI);

CONSIDÉRANT la présentation du projet de l'échangeur Saint-Alexandre et l'annonce de sa réalisation faite par les représentantes du MTMD, du bureau régional de Châteauguay, le 26 mars 2024;

CONSIDÉRANT QU'une année plus tard, le MTMD a décidé de retirer le projet de l'échangeur Saint-Alexandre du PQI en mars 2025 et d'utiliser ses fonds réservés pour d'autres travaux,

CONSIDÉRANT les engagements tenus par la ministre du MTMD au printemps 2025 lors de l'annonce des investissements du ministère en Montérégie de remettre éventuellement le projet dans le PQI;

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé à l'unanimité et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Alexandre réitère aux autorités sa volonté d'obtenir un échangeur sur l'autoroute 35;

QUE cet échangeur se situe dans l'axe de redressement de la route 227;

QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable réalloue les ressources financières dédiées au projet de construction de l'échangeur et qu'il remette le projet de construction dans le prochain PQI qui sera déposé en mars 2026;

QUE cette résolution soit transmise aux personnes et entités suivantes :

- M. Jonatan Julien, ministre des Transports et de la Mobilité durable
- M. Benoît Charette, ministre responsable des Infrastructures
- Mme Geneviève Guilbault, ministre des Affaires municipales
- Mme Audrey Bogemans, députée de la circonscription d'Iberville
- M. Monsef Derraji, porte-parole de l'opposition officielle en transports
- Mme Filomena Rotiroti, porte-parole de l'opposition officielle en infrastructures
- M. Étienne Grandmont, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en transports
- M. Haroun Bouazzi, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en infrastructures
- M. Joël Arseneau, porte-parole du troisième groupe d'opposition en transports
- M. Pascal Paradis, porte-parole du troisième groupe d'opposition en infrastructures
- Mme Christine Normandin, députée de la circonscription de Saint-Jean
- Les associations locales de la Coalition avenir Québec, du Parti libéral du Québec, de Québec solidaire, du Parti Québécois et du Parti conservateur du Québec de la circonscription d'Iberville
- M. Éric Latour, préfet de la MRC du Haut-Richelieu
- Mme Sylvie Beauregard, préfète de la MRC de Brome-Missisquoi
- Les municipalités de la MRC du Haut-Richelieu

Adoptée à l'unanimité

26-02-34

Achat d'une camionnette pour les travaux publics

CONSIDÉRANT QU'une camionnette des travaux publics a atteint sa durée de vie utile;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a mis le remplacement de ladite camionnette dans son budget d'investissement de 2026;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs soumissions ont été obtenues par différents concessionnaires;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et greffier-trésorier et du responsable des travaux publics de retenir la soumission d'Occasion Beaucage;

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Michaël Roy et résolu d'acquérir une camionnette usagée Chevrolet Silverado 2024 auprès d'Occasion Beaucage au montant de 41 995 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

5. **HYGIÈNE DU MILIEU**

26-02-35 Avenant au mandat d'ingénierie pour la réalisation des plans et devis pour le nouveau réservoir d'eau potable

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a mandaté la firme Tétratech en juillet 2021 afin de réaliser les plans et devis pour la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu les autorisations nécessaires pour la construction dudit réservoir d'eau potable du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a dû retarder le projet en raison des demandes de financement qui n'ont finalement pas abouties;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de réaliser le projet en 2026;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de compléter les plans et devis pour l'appel d'offres pour le nouveau réservoir d'eau potable;

CONSIDÉRANT l'inflation salariale, les nouvelles exigences du Bureau de normalisation du Québec, l'accompagnement durant l'appel d'offres et les ajouts de certains travaux comme la mise à niveau des piézomètres et l'ajout d'un raccordement pour le remplissage du réservoir d'eau potable;

Il est proposé par le conseiller Michaël Roy, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu d'accepter l'avenant en ingénierie pour la finalisation des plans et devis pour le réservoir d'eau potable de la firme Tétra Tech QI Inc. au montant de 26 950 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

Avis & Dépôt Avis de motion et dépôt du projet de règlement 26-432 modifiant le règlement 14-269 afin de prolonger le programme de subvention des toilettes à faible débit

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Florent Raymond qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente afin de prolonger le programme de subvention pour favoriser le remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, le conseiller Florent Raymond dépose une copie du projet de règlement 26-432, *Règlement modifiant le règlement 14-269 afin de prolonger le programme de subvention pour favoriser le remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit*.

26-02-36 Renouvellement de l'offre de service pour l'inspection des commerces ayant un piège à matières grasses

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a adopté le règlement 23-405 Règlement modifiant le règlement 114 relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts afin d'intégrer des dispositions concernant les pièges pour matières grasses;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Consultation LCB a été mandatée en 2023 pour effectuer les inspections des pièges à matières grasses de la municipalité;

Il est proposé par le conseiller Michaël Roy, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu de renouveler le contrat de service de la compagnie Consultation LCB selon les modalités suivantes :

- taux horaire 90 \$ / heure;
- frais de déplacement facturés selon ce taux horaire additionnée à 0,55 \$ / km;
- frais de repas facturable;
- tarification minimale de 0,5 heure pour les correspondances;
- tarification minimale de 3 heures pour les déplacements.

Adoptée à l'unanimité

26-02-37 Octroi de contrat - Remplacement de l'automate à l'usine de traitement d'eau potable

CONSIDÉRANT QUE l'automate de la station de traitement d'eau potable a atteint sa durée de vie utile;

CONSIDÉRANT QUE cet équipement est nécessaire au bon fonctionnement de l'usine de traitement d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE l'équipement a connu certaines déficiences au cours des derniers mois qui a amené des risques quant à l'approvisionnement en eau potable à la population;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement de cet équipement est prévu au budget d'investissement 2026 de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été obtenue;

Il est proposé par le conseiller Rémi Cusson, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu d'octroyer le mandat de remplacement de l'automate à Guillaume Keighan Automaticien pour un montant de 19 425,69 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

6. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

26-02-38

Budget révisé 2026 de l'Office municipal d'habitation du Haut-Richelieu

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu d'accepter le budget révisé de l'Office municipal d'habitation Haut-Richelieu pour l'immeuble *Le Fleuron* pour un montant additionnel de 4 300 \$ pour l'année 2026.

Adoptée à l'unanimité

7. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

Service de l'urbanisme - Rapport

Le rapport des permis du mois de janvier 2026, émis par l'inspectrice municipale, madame Louise Nadeau, totalisant treize (13) permis est déposé devant le conseil.

Le rapport des permis de l'année 2025 totalisant quatre cent dix-huit (418) permis est déposé devant le conseil.

26-02-39

Renouvellement d'adhésion aux Fleurons du Québec

Il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu de renouveler l'adhésion de la municipalité de Saint-Alexandre aux Fleurons du Québec et de procéder au paiement de 1 826,95 \$ pour le renouvellement triennal.

Adoptée à l'unanimité

26-02-40

Dates pour les ventes-débarras

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre autorise les vente-débarras sans demande d'autorisation auprès de la Municipalité à raison de deux fins de semaine par année, soit une au printemps et une à l'automne;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit informer la population des dates précises de ces ventes-débarras;

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu :

QUE les ventes-débarras soient autorisées les fins de semaine du 23 et 24 mai 2026 et du 22 et 23 août 2026;

QUE les ventes-débarras prévues les 23 et 24 mai 2026 soient remises à la fin de semaine suivante, soit la fin de semaine du 30 et 31 mai 2026, en cas de forte pluie ou force majeure;

QUE les ventes-débarras prévues les 22 et 23 août 2026 soient remises à la fin de semaine suivante, soit la fin de semaine du 29 et 30 août 2026, en cas de forte pluie ou force majeure.

Adoptée à l'unanimité

26-02-41

Adoption du règlement de contrôle intérimaire 26-431

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Alexandre souhaite effectuer un exercice de réflexion sur les impacts des nouvelles constructions résidentielles de plus de deux logements sur les infrastructures d'approvisionnement en eau, notamment au niveau de la qualité de l'eau, et des nouvelles opérations cadastrales dans les milieux bâtis existants;

ATTENDU QUE la municipalité a entamé une procédure de modification de son plan d'urbanisme afin de mener à bien cet exercice;

ATTENDU QUE la réflexion ainsi débutée permettra à la municipalité de bien intégrer ultérieurement les décisions qui en découleront à l'intérieur de son plan et ses règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE d'ici à l'adoption des modifications du plan et des règlements d'urbanisme, le Conseil de la municipalité de Saint-Alexandre peut adopter, en vertu des articles 112.2 et 112.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), un règlement de contrôle intérimaire relatif à la gestion des nouvelles constructions et des opérations cadastrales à l'intérieur du périmètre urbain;

ATTENDU QU' avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 12 janvier 2026;

Il est proposé par le conseiller Michaël Roy, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu que le conseil municipal de Saint-Alexandre adopte le règlement 26-431, *Règlement de contrôle intérimaire relatif à la gestion des nouvelles constructions et des opérations cadastrales à l'intérieur du périmètre urbain*.

Adoptée à l'unanimité

8. **LOISIRS ET CULTURE**

Service des loisirs, culture et communications - Dépôt du rapport

Dépôt du rapport du Service des loisirs, de la culture et des communications présenté par monsieur le maire, Yves Barrette.

26-02-42

Grille salariale du camp de jour 2026

CONSIDÉRANT QUE le salaire minimum augmentera en mai 2026;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Alexandre veut reconnaître les années d'expérience des animateurs du camp;

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu d'accepter la nouvelle grille salariale pour le camp de jour 2026.

Adoptée à l'unanimité

26-02-43

Grille tarifaire camp de jour 2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre offrira le service de camp de jour durant la saison estivale 2026;

CONSIDÉRANT QUE la grille tarifaire pour les inscriptions au camp de jour doit être entérinée par le conseil municipal;

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu d'adopter la grille tarifaire préparée par le département des loisirs, de la culture et des communications intitulé *Camp de jour Alextra 2026 - Grille tarifaire*.

Adoptée à l'unanimité

26-02-44

Autorisation de passage pour les 1000 km du Grand défi Pierre Lavoie

CONSIDÉRANT la présence du 1 000 kilomètres du Grand défi Pierre Lavoie dans la région de Saint-Jean-sur-Richelieu du 11 au 14 juin 2026;

CONSIDÉRANT QUE certaines étapes du 1 000 kilomètres passeront sur le territoire de Saint-Alexandre;

CONSIDÉRANT QUE les moments de passage sont les suivants :

- Jeudi 11 juin de 23h30 à 0h10 sur le chemin de la Grande-Ligne
- Vendredi 12 juin de 19h10 à 19h45 sur le rang Kempt

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Alexandre doit fournir son accord par la résolution afin de pouvoir circuler sur les artères mentionnées ;

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Florent Raymond et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Alexandre autorise le passage du 1 000 kilomètres du Grand défi Pierre Lavoie aux moments et aux endroits suivants :

- Jeudi 11 juin de 23h30 à 0h10 sur le chemin de la Grande-Ligne
- Vendredi 12 juin de 19h10 à 19h45 sur le rang Kempt

QUE la Municipalité de Saint-Alexandre autorise l'utilisation d'un drone sur le parcours afin de capter des images du peloton.

Adoptée à l'unanimité

26-02-45

Demande de commandite - Tournoi provincial novice/atome de Farnham

CONSIDÉRANT QUE l'Association de hockey mineur de Bedford a fusionné avec l'Association de hockey mineur de Farnham pour former l'AHMBF;

CONSIDÉRANT QUE l'AHMBF organise le Tournoi de hockey Novice Atome de Farnham;

CONSIDÉRANT QUE des joueurs originaires de Saint-Alexandre participeront au tournoi;

Il est proposé par le conseiller Michaël Roy, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu d'octroyer une commandite de 200 \$ au Tournoi de hockey Novice Atome de Farnham 2026.

Adoptée à l'unanimité

9.

CORRESPONDANCE

10.

AFFAIRES DIVERSES
Aucune affaire diverse

11.

PÉRIODE DE QUESTIONS
Quatre (4) questions sont posées aux membres du conseil.

Question	Réponse
Est-ce que le nouveau puits est en fonction?	Non.
Quand prévoyez-vous qu'il le sera?	Autour du mois d'avril.
Est-ce que la clinique mobile est toujours présente sur le territoire?	Non, elle n'est pas présente pour la période hivernale, mais nous souhaitons son retour au printemps.
Question pour les procédures d'Écocentres concernant les déchargements.	Référé à Compo du Haut-Richelieu

12. RETOUR DES COMITÉS

Le conseiller Michaël Roy parle de la soirée de reconnaissance des bénévoles.

Le conseiller Stéphane Vézina fait état de sa rencontre avec l'Office municipal d'habitation.

Le conseiller Rémi Cusson aborde le 175^e anniversaire de la municipalité de Saint-Alexandre.

13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

26-02-46

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Michaël Roy et unanimement résolu que, l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 20h33.

Yannick Gagnon
Greffière-trésorière adjointe

Yves Barrette
Maire